Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_215-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/10/2026
Délibération n°42

L'an deux mille vingt-six, lundi douze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	57
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Fabienne GLET, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Isabelle BARATHON, Yvonnick PERRIN, délégué de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER

Secrétaire de séance : Françoise GRIGNAC

AMENAGEMENT DURABLE – SEM TERRE ET TOIT : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Annexe : rapport d'activités 2025 Terre et Toit

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport d'activités 2025 de l'entreprise publique locale Terre et Toits.

Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Vice-Président

La Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ». Ainsi, l'obligation est faite aux entreprises publiques locales de fournir chaque année aux collectivités territoriales qui lui sont membres, un rapport de présentation.

VU l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la loi « 3DS » renforçant le pouvoir de surveillance et du droit de regard des collectivités sur leurs EPL ;

CONSIDERANT le rapport d'activités 2025 de l'entreprise Terre et Toit présenté en annexe.

CONSIDERANT que ledit rapport joint en annexe présente les éléments suivants :

- historique, objet social, domaines d'activité, nombre de salariés, répartition du capital, ...
- la liste exhaustive des principales activités et opérations de l'année écoulée en pointant celles qui concernent REDON Agglomération ;
- les perspectives de développement.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le rapport d'activités 2025 de l'entreprise publique locale Terre et Toit ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_215-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

La Secrétaire de séance,
Françoise GRIGNAC

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34